MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : Moto Club de la Zorn
E-mail : atpommier@gmail.com
Téléphone : 06 86 96 13 22
Organisateur technique : POMMIER Thierry

N° d'épreuve FFM : 217
Date : 30/04/2023
Lieu : STEINBOURG

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	**JANODET Jean-Philippe**	Licence : **239843**
Président du Jury ou Arbitre*	BRACHET Patrice	Licence : 049588
Membre du Jury	**GASSERT Jacques**	Licence : **011094**
Membre du Jury	**EISELE Cédric**	Licence : **245939**
Commissaire technique responsable	**GABRIEL Eric**	Licence : **127457**
Responsable du chronométrage	**en attente désignation FFM**	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Chp de France QUAD CROSS ELITE	16		250cc à 525cc	100€ / engagement
Ligue 250cc/450cc ALS-LORR	13*		125cc à 450cc	45 € / engagement (13* : 13 ans = 125cc 2T et 15 ans < 125cc 2T)
Ligue 125cc GRAND EST	13		125cc	45 € / engagement
Champ. Alsace/Lorraine Trophée 250cc	15		250cc 2T, 250cc 4T	45 € / engagement
Champ. Alsace/Lorraine Trophée 450cc	15		300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	45 € / engagement
Championnat 50cc	6	8	50cc	25 € / engagement

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ **NON** ☐ **OUI** (*75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place*)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Docteur Claude GUTZWILLER**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche ..... **SAVERNE**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **15**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ..... **Circuit de la Heide**

Adresse ..... **Route de Wasselonne 67790 STEINBOURG**

CAPACITÉ MOTO :	
Pendant les essais :	45
En manche :	40

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :	
Pendant les essais :	32
En manche :	30

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1800 m**

Largeur minimum de la piste ..... **6 m**

Largeur de la grille ..... **36 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **70 m**

Nombre d'OCP* **17**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **26/01/2023**

MOTO CLUB DE LA ZORN
12 rue de la Chênaie
57370 SAINT JEAN KOURTZERODE
Mail : francis.mczorn@orange.fr
Siren : 819 974 387
Siret : 819 974 387 00014

VISA DE LA LIGUE

DATE: **31/01/2023**
Mario ROSSI

LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13, Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

VISA DE LA FFM

DATE: 27/02/2023
NUMÉRO: 23/0173

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : Moto Club de la ZORN
E-mail : atpommier@gmail.com
Téléphone : 06 86 96 13 22
Organisateur technique : POMMIER Thierry

N° d'épreuve FFM : 217
Date : 30/04/2023
Lieu : STEINBOURG

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	**JANODET Jean-Philippe**	Licence : **239843**
Délégué FFM (Président de jury)	BRACHET Patrice	Licence : 049588
Membre du Jury	**GASSERT Jacques**	Licence : **011094**
Membre du Jury	**EISELE Cédric**	Licence : **245939**
Commissaire technique responsable	**GABRIEL Eric**	Licence : **127457**
Responsable du chronométrage	**en attente désignation FFM**	Licence :

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

QUAD CROSS ELITE

Age	16 ans minimum
Licences	NCO / Inter / LUE
Cylindrée	250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre
Plaques	Numéro blanc sur fond vert

Epreuve de qualification :

Chaque coureur qualifié et les deux réservistes *percevront une prime de qualification de 30 €* augmentée des primes ci-dessous :

Place	Primes	Place	Primes
1er	160 €	6ème	80 €
2ème	140 €	7ème	70 €
3ème	130 €	8ème	60 €
4ème	110 €	9ème	50 €
5ème	90 €	10ème	40 €

Autres épreuves :

Chaque pilote percevra les prix d'arrivée *suivants par manche :*

Place	Primes	Place	Primes
1er	160 €	6ème	80 €
2ème	140 €	7ème	70 €
3ème	130 €	8ème	60 €
4ème	110 €	9ème	50 €
5ème	90 €	10ème	40 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Docteur Claude GUTZWILLER**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche ..... **SAVERNE**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **15**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ..... **Circuit de la Heide**

Adresse ..... **Route de Wasselonne 67790 STEINBOURG**

CAPACITÉ QUAD :

Pendant les essais : **32**

En manche : **30**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1800**

Largeur minimum de la piste ..... **6 m**

Largeur de la grille ..... **36 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **70 m**

Nombre d'OCP* **17**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB

DATE : **26/01/2023**

MOTO CLUB DE LA ZORN
12 rue de la Chênaie
57370 SAINT JEAN KOURTZERODE
Mail : francis.mczorn@orange.fr
Siren : 819 974 387
Siret : 819 974 387 00014

VISA DE LA LIGUE

DATE : **31/01/2023**
Mario ROSSI

LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13, Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

VISA DE LA FFM

DATE : 27/02/2023
NUMÉRO : 23/0173

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org